

RENTRÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

Chers parents,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint **les modalités d'inscriptions** pour l'année scolaire 2022/2023 aux services municipaux Enfance & Jeunesse : Restauration Scolaire, ALAE, Accueil de Loisirs et Service Jeunes.

Avant le 1er juillet,

Merci de bien vouloir vous connecter au portail famille à cette adresse : montrabe.portail-familles.app afin de fournir les documents requis.

Une fois votre dossier complet et **à partir du 18 juillet**, il vous faudra mettre à jour vos informations personnelles et celles de votre ou vos enfant(s).

Vous aurez alors accès au planning sur votre espace du Portail Famille. Il vous permettra de réserver, modifier ou annuler la présence de votre (vos) enfant(s) aux différents services municipaux.

Sur le Portail Famille, vous trouverez :

- Les menus du restaurant scolaire ;
- Le règlement intérieur des services municipaux Enfance & Jeunesse ;
- Les tarifs et les dates de réservations et de fermetures des accueils ;
- Ainsi que toutes les actualités concernant l'enfance et la jeunesse : les projets pédagogiques, les informations sur les séjours, le planning des activités, etc.

Attention si vous n'avez pas fourni les documents requis, vous ne pourrez pas accéder aux différents services municipaux (ALAE / Accueil de loisirs / Service Jeunes) à la rentrée de septembre.

Toujours soucieuse de favoriser l'accès des services à toutes les familles, la municipalité applique le principe du quotient familial.

Le Point FAMILLE, au 1^{er} étage de l'Espace d'accueil St-Exupéry, reste à votre service. N'hésitez pas à le contacter au **06.08.85.33.83** ou par e-mail à famille@mairie-montrabe.fr

Nous vous remercions pour votre attention et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire

Jacques SEBI



Maire Adjoint aux affaires scolaires
et aux dispositifs éducatifs

Nathalie GARCIA

Conseillère Municipale
à la jeunesse, au CMJ et aux séjours

Nicole RAME



CONTACTS

Point FAMILLE - Inscriptions, modifications, réservations et annulations aux services municipaux / Facturation

06 08 85 33 83 famille@mairie-montrabe.fr

Espace d'Accueil Antoine de St Exupéry – 1^{er} étage

Accueil téléphonique : Du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 13h-17h

Accueil des familles : Sur rendez-vous

Service Régie Générale – Paiements

05 61 84 56 37 regie.generale@mairie-montrabe.fr

Mairie Annexe - Place François Mitterrand

Accueil : Mardi, mercredi et jeudi sur rendez-vous

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS 2022/2023 SUR LE PORTAIL FAMILLE

ALAE - RESTAURATION SCOLAIRE - ACCUEIL DE LOISIRS - SERVICE JEUNES

➤ **AVANT LE 1^{ER} JUILLET 2022**, veuillez suivre l'[ETAPE 1](#)

 **ETAPE 1 : TÉLÉCHARGER LES PIÈCES SUIVANTES SUR LE PORTAIL FAMILLE :**

- ☒ Copie d'un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois ****** (facture internet, électricité, gaz, eau ou quittance de loyer)
- ☒ **Attestation individuelle d'assurance** au nom de l'enfant pour les temps extra et périscolaires pour 2022/2023
- ☒ Copie de l'**attestation de quotient familial** établie par la CAF **du mois de janvier 2022** (si votre QF est < ou = à 800 €)
- ☒ **Certificat médical** pour toute allergie alimentaire non consignée dans un PAI
- ☒ Copie du **jugement de garde** en cas de séparation ou de divorce *****
- ☒ Copie de l'**avis d'impôt 2022 du foyer** correspondant aux revenus 2021 : **À FOURNIR AU PLUS TARD AVANT LE 16 SEPTEMBRE 2022**

* Ne fournir qu'en cas de modifications

** Sauf pour les familles dont l'enfant rentre en PS, CP ou nouveaux élèves qui l'ont déjà fourni lors de la préinscription scolaire

➤ **À PARTIR DU 18 JUILLET 2022**, veuillez suivre les [ETAPES 2 et 3](#)

 **ETAPE 2 : METTRE À JOUR VOS INFORMATIONS PERSONNELLES ET CELLES DE VOTRE ENFANT**

- 1- Pour l'année scolaire 2022-2023, les autorisations pour votre **ENFANT** à sortir seul de l'ALAE ont été repositionné sur NON. Si vous souhaitez que votre enfant (qui a + de 8 ans) quitte seul l'ALAE, alors vous devez le mettre à jour sur votre espace du portail famille. Vous pouvez préciser dans la case « Commentaire » s'il s'agit seulement d'un jour ou d'une heure en particulier.



2- Vérifiez et modifiez si besoin vos informations (N° de téléphone, situation familiale, ...) ➔

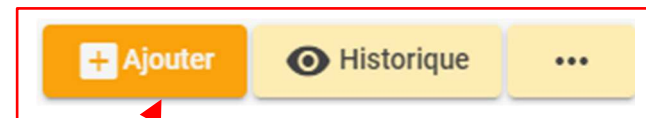
 **ETAPE 3 : INSCRIRE VOTRE ENFANT AU RESTAURANT SCOLAIRE ET À L'ALAE**

Si votre dossier est complet ([ETAPE 1](#)), vous aurez accès à la réservation pour inscrire votre enfant sur l'année 2022/2023 aux différents services : **Restaurant Scolaire et ALAE**, puis **Accueil de Loisirs et Service Jeunes** pour les vacances scolaires.

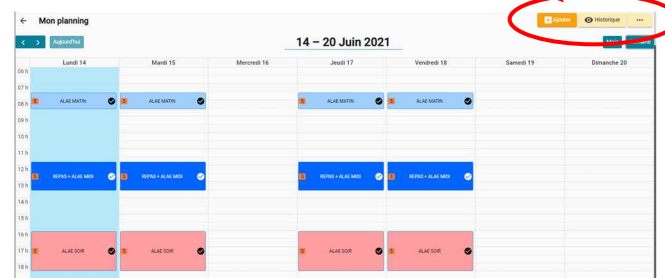
ATTENTION : Les enfants dont le dossier n'est pas complet, ne pourront être accueillis dans nos services et ce, dès le 1^{er} jour d'école. Ils ne pourront pas déjeuner au restaurant scolaire ni être accueillis matin, midi et soir à l'ALAE.

La démarche pour inscrire votre enfant à l'ALAE et au RESTAURANT SCOLAIRE :

1/ Cliquez sur  **Mon planning**



2/ Une fois sur le planning, cliquez sur le bouton **+Ajouter** (en haut à droite de votre écran)



3/ Sélectionnez l'enfant concerné (usager)

Si un message rouge s'affiche alors cliquez sur ce message, c'est que vous n'avez pas tout renseigné (les cases contenant une étoile* doivent être renseignées obligatoirement).

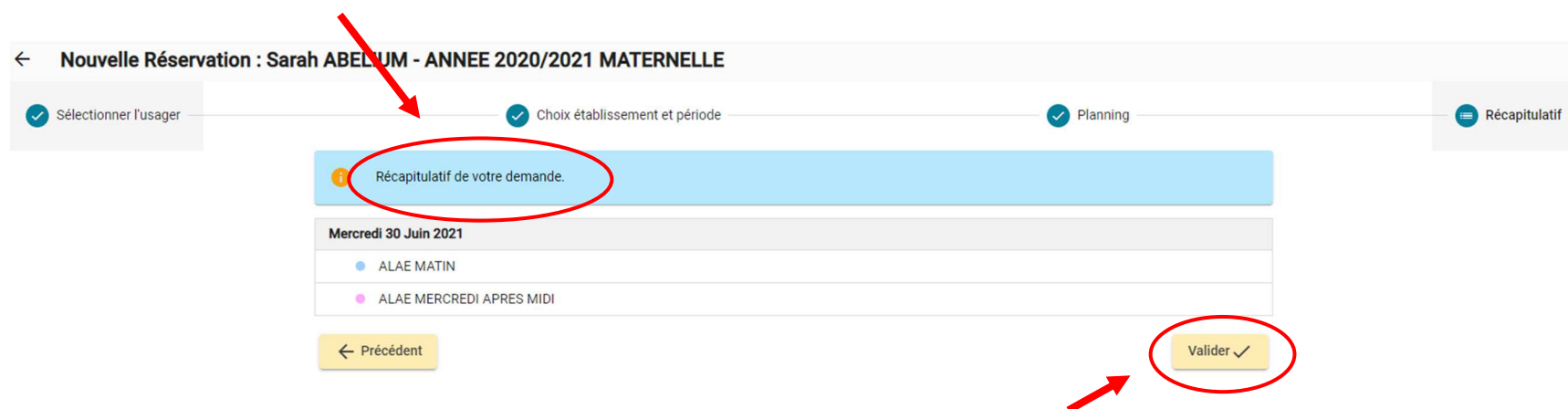
4/ Sélectionnez la période d'ouverture dans laquelle vous souhaitez réserver (par exemple : Année 2022/2023 Maternelle pour l'ALAE/RESTAURATION)

5/ Cliquez sur le jour concerné (vous avez la possibilité d'un affichage à la semaine ou au mois)

6/ Sélectionnez la rubrique que vous souhaitez réserver (par exemple : Repas + ALAE Midi ou ALAE Soir, ...). Vous avez la possibilité de recopier cette réservation sur plusieurs jours, semaines, mois ou l'année en cours en cliquant sur le bouton **Recopier la sélection**.

7/ Cliquez sur le bouton **Suivant** →.

8/ Le **récapitulatif de votre demande** s'affiche. Cliquez sur le bouton **Valider** ✓ **pour que votre demande soit prise en compte.**



INFORMATION AUX FAMILLES

Les informations concernant le périscolaire (ALAE et RESTAURANT SCOLAIRE) ou extrascolaire (ACCUEIL DE LOISIRS et SERVICE JEUNES) sont transmises par mail aux familles. Nous vous recommandons de consulter la page d'accueil du portail famille **où des actualités sont mises à jour régulièrement.**





FACTURATION / PAIEMENTS

Modes de paiements : virement, prélèvement, chèque, chèques CESU (papier et dématérialisés), chèques vacances (Accueil de Loisirs, Service Jeunes et séjours), carte bancaire (en ligne seulement sur le portail Famille).

Pour les familles qui souhaitent bénéficier d'une 1^{ère} demande de prélèvement bancaire : **1 R.I.B. à remettre au service Régie Générale** où vous devrez signer l'autorisation de prélèvement.

Le tarif appliqué à chaque famille est calculé en fonction du Quotient Familial. Le QF se calcule à partir de l'avis d'impôt 2022 (sur les revenus 2021) du foyer. Une notification est envoyée par mail pour informer les familles que la facture est disponible sur le portail famille. Les factures sont mensualisées. Echéance au 15 de chaque mois.

ATTENTION : Si vous n'avez pas remis la copie de l'avis d'impôt 2022, le tarif du QF le plus haut sera appliqué sans rétroactivité dès la 1^{ère} facturation.

CALCULER son Q.F. (Quotient Familial) pour les familles habitant à Montrabé, Mondouzil** et Pin-Balma**

Quotient Familial (QF) = Revenu Fiscal de Référence divisé **par le** Nombre de parts divisé **par** 12



Ligne 25 de l'avis d'impôt de 2022

La tranche de QF dans laquelle vous vous situez :

QF1 ≤ 500	501 < QF2 ≤ 800	801 < QF3 ≤ 1200	1201 < QF4 ≤ 1500	1501 < QF5 ≤ 1700	1701 < QF6 ≤ 2000	2001 < QF7 ≤ 2300	QF8 > 2300	EXTERIEUR
-----------	-----------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------	-----------

**Communes subventionnées

Tarifs en ligne sur le portail (<https://montrabe.portail-familles.app>)



DATES LIMITES DES INSCRIPTIONS : ACCUEIL DE LOISIRS – SERVICE JEUNES

PERIODES	INSCRIPTION AVANT LE : (hors séjour)
Vacances de la Toussaint	Lundi 10 octobre 2022, 9h00
Vacances de Noël	Lundi 5 décembre 2022, 9h00
Vacances d'hiver	Lundi 6 février 2023, 9h00
Vacances de printemps	Mardi 11 avril 2023, 9h00
Vacances d'été	Lundi 12 juin 2023**, 9h00



Au-delà de la limite d'inscription, la demande figurera sur liste d'attente / ****Toute modification de planning d'inscription au-delà des 15 jours avant le début des grandes vacances, entrainera une facturation.**



DATES PRÉVISIONNELLES DE FERMETURE : ACCUEIL DE LOISIRS – SERVICE JEUNES

PERIODES	ACCUEIL DE LOISIRS	SERVICE JEUNES
	FERMETURES PREVISIONNELLES	
Vacances de la Toussaint	Lundi 31 octobre 2022 (pont)	Du lundi 31 octobre au vendredi 4 novembre 2022
Vacances de Noël	Du lundi 26 au 30 décembre 2022	Du lundi 26 décembre 2022 au 2 janvier 2023
Vacances d'hiver	Pas de fermeture	Du lundi 27 février au vendredi 3 mars 2023
Vacances de printemps	Pas de fermeture	Du lundi 1er au vendredi 8 mai 2023
Vacances d'été	Du lundi 31 juillet au vendredi 18 août 2023	Du lundi 10 juillet au vendredi 14 juillet 2023
		Du 24 juillet au vendredi 25 août 2023



RAPPEL – Règlement intérieur du Service Enfance & Jeunesse

Annulation des présences ALAE et repas et/ou modification de planning : Conformément au règlement intérieur (consultable sur le portail famille), les réservations, modifications ou annulations sont à effectuer la veille avant 9h00 (cf. tableau ci-dessous).

RÉSERVATIONS	DERNIERS DÉLAIS POUR LES MODIFICATIONS
Pour le lundi	Vendredi précédent 9h00
Pour le mardi	Lundi précédent 9h00
Pour le mercredi	Mardi précédent 9h00
Pour le jeudi	Mercredi précédent 9h00
Pour le vendredi	Jeudi précédent 9h00

Pour le périscolaire (ALAE et restaurant scolaire), en cas d'enfant malade, **le 1^{er} jour est perdu** automatiquement. Les autres jours sont à modifier sur le portail famille.

Pour les vacances scolaires, à l'Accueil de Loisirs et au Service Jeunes, un certificat médical est requis pour toute absence.